
**Réunion des États parties à la Convention
sur l'interdiction de la mise au point,
de la fabrication et du stockage des
armes bactériologiques (biologiques)
ou à toxines et sur leur destruction**

5 juin 2018
Français
Original : anglais

Réunion de 2018

Genève, 4-7 décembre 2018

Réunion d'experts sur le renforcement institutionnel de la Convention

Genève, 16 août 2018

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

**Ordre du jour provisoire de la Réunion d'experts
sur le renforcement institutionnel de la Convention**

Document soumis par le Président

1. Ouverture de la Réunion.
 2. Adoption de l'ordre du jour.
 3. Adoption du règlement intérieur.
 4. Examen de l'ensemble des approches et options envisageables pour renforcer encore la Convention et améliorer son fonctionnement par d'éventuelles nouvelles mesures juridiques ou autres prises dans le cadre de la Convention.
 5. Adoption du rapport factuel rendant compte des travaux de la Réunion, ainsi que de ses éventuelles conclusions.
 6. Clôture de la Réunion.
-

